

Bulletin municipal 2018



Actus



3

Budget



4

Travaux



6

Événements



10

Aventure



14

Économie



18

infos



20

Vie Associative



24

“ C’est avec grand plaisir que je m’adresse à vous chère lectrice, cher lecteur.
Après trois ans de travail depuis les dernières élections, je suis fière de mon équipe d’élus(es) qui a permis de concrétiser de nombreux projets. ”

En 2017

Les nouveaux locaux de la mairie ont été achevés et inaugurés en juin, et le logement créé est d’ores et déjà occupé. Les travaux de la station d’épuration se termineront au cours du 1er trimestre 2018. La révision du schéma directeur d’assainissement de la commune et les travaux sur les stations de relevage permettront de remettre à la communauté de commune des équipements corrects. Je rappelle que cette compétence vient de lui être transférée le 1er janvier. Le raccordement au réseau d’assainissement du hameau de La Chatelle était prévu dans le schéma directeur en 2018, j’espère que la communauté de communes continuera le programme prévisionnel de travaux. Une étude de réhabilitation de la salle polyvalente, intégrant à la fois l’amélioration des performances énergétiques et la fonctionnalité des salles, a été conduite en concertation avec les différents utilisateurs (associations, personnel de la cantine...).

Concernant les projets qui devraient se réaliser en 2018, je me réjouis de l’accord sur le financement du giratoire des Quatre Chemins trouvé entre le département, la communauté de communes et la commune. Ce carrefour sera enfin sécurisé.

Pour améliorer l’offre en équipements sportifs, un parcours santé comprenant sept stations sera réalisé à proximité du lac, plus précisément sur le sentier limitrophe à la zone du « marais », le long du fossé. Une description plus précise figure dans ce bulletin. Les projets d’aménagement du carrefour Vers le Bois, de l’abri bus de la Croisette et de la réfection du chemin de la Chatelle ne sont pas perdus de vue car les questions foncières doivent être finalisées au préalable.

Dans un souci de maîtrise de l’urbanisation la commune avait préempté une ancienne ferme au cœur du chef-lieu. Ce bâtiment n’a pas vocation à rester dans le domaine communal et une étude architecturale est lancée afin de recruter un promoteur pour un projet destiné à de l’accession ou du locatif libre. L’aménagement du cheminement piétonnier au cœur du village sera réalisé à cette occasion.

Concernant un sujet cher à nombre d’entre vous, l’amélioration du réseau internet, l’arrivée de la fibre optique sur le central de raccordement du chef-lieu de la commune est malheureusement retardée. En effet la procédure d’attribution du marché a été annulée par le département qui en a la charge. Je crains que le faible débit internet existant sur une grande partie de la commune perdure encore. Je reste dans l’attente des décisions du Département à ce sujet et ne manquerai pas de vous tenir au courant.

Depuis 2017, le parc d’activités Alpespace est géré par la communauté de communes Cœur de Savoie.

Des difficultés d’information et de communication entre la commune et la communauté sont apparues au cours des premiers mois.

Aussi un nouveau comité de gestion d’Alpespace a été mis en place, composé d’élus des communes d’implantation du parc, des communes voisines et des responsables de l’économie au sein de Cœur de Savoie. Il aurait été surprenant pour la commune hôte, au moins pour partie, de ne pas rester associée au fonctionnement et au développement d’Alpespace !

La Communauté de communes Cœur de Savoie prend les compétences assainissement et maison de service public au 1^{er} janvier 2018, après avoir pris la compétence zone économique en 2017. Une pause dans l’extension des compétences semble nécessaire afin d’organiser les nouveaux services et d’adopter une meilleure communication avec les communes membres.

Enfin, je terminerai ce petit mot en précisant que le recensement de la population de notre commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018 avec la possibilité cette année de remplir les questionnaires sur internet. Je vous remercie de faire bon accueil aux agents recenseurs.

Je vous présente tous mes vœux de bonheur pour cette nouvelle année et vous souhaite une bonne lecture.

Sylvie Schneider
Maire de Sainte-Hélène du Lac



Nouveaux arrivants dans la commune

Le 29 septembre, Le Maire et les conseillers municipaux, ont accueilli avec plaisir les nouveaux habitants de Ste Hélène du Lac.

Cette invitation, adressée aussi aux associations de la commune - leur donnant l’opportunité de présenter leurs activités - a été l’occasion de faire connaissance et d’échanger, en plus du verre de l’amitié, les impressions de chacun.

Beaucoup ont dit qu’ils n’avaient jamais été ainsi invités par la mairie à leur arrivée dans une nouvelle commune.

Leur nouveau cadre de vie leur plaît vraiment et il a été agréable d’entendre les nouveaux parents exprimer leur plaisir à avoir été si bien accueillis par le personnel enseignant à la rentrée scolaire, dans cette école qu’ils trouvent très belle et chaleureuse.



Chasse aux œufs de Pâques

La municipalité a invité une centaine d’enfants pour la cueillette des œufs.

L’équipe de l’adjointe au maire avait caché 600 œufs autour de la salle polyvalente.

Deux groupes d’enfants : d’un côté les enfants jusqu’à 6 ans, de l’autre les enfants de 6 à 11 ans se sont empressés au signal de Mme la maire de récupérer les œufs.

De nouveaux parents et des grands parents ont accompagnés les enfants. Certains aussi motivés que les enfants par la recherche des friandises.

Prix des « maisons fleuries »

Le 11 novembre, madame le Maire a eu le plaisir de féliciter les habitants ayant retenu l’attention du jury communal lors de ses deux passages en été.

Dix-sept personnes ont reçu un prix « maisons fleuries » - une plante et un bon d’achat chez M. Piaget - pour leur contribution à l’embellissement de la commune.

Bravo à : Battard Annick, Berthet-Rimbaud Annick, Berthet-Rimbaud Lisette Bordenave Michèle, Carret Lucienne, Christin Bernadette, Dentrux Reine, Feith Ahaïwapwïn, Feschet Gerda, Garret Michel, Jourde Nicole, Lovet Céline, Mauconduit Françoise, Pachoud Josette, Mollot Sylvie, Regottaz Suzanne, Vitolo Maria.

Madame JOURDE Nicole a été primée par le Jury départemental pour les « Maisons fleuries en plaine ». Ce prix lui sera remis en avril 2018.



Distribution des colis de Noël

Pour souhaiter un Joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d’année à ses Aînés, la mairie se fait Père Noël !

40 colis gastronomiques sont distribués par l’équipe de l’Action Sociale à chaque habitant de 75 ans et plus.

Dans la foulée, la boîte à lettres des St Hélénots ayant 62 ans et plus recevra une invitation au repas, offert également par la commune en janvier 2018.

A chacun, l’équipe municipale souhaite une très bonne fin d’année 2017.

Les élus ont offert un spectacle de Noël, un goûter et un cadeau aux enfants de Les Mollettes et Sainte-Hélène-du-Lac.



Données socio-démographiques

POPULATION LÉGALE

756
habitants*

*base recensement 2013 (prochain 2018)

NOMBRE DE FOYERS FISCAUX

350*

*source : 2014

Budget communal

Les Dépenses

	Réalisé 2016
Dépenses de fonctionnement	
Charges générales	277 969 €
Charges de personnel	262 012 €
Contribution syndicats (Ecoles, Sisarc, Asder)	31 539 €
Subvention associations	4 800 €
Reversement budget assainissement	48 000 €
Autres charges gestion courante	3 236 €
Remboursement intérêts des emprunts	19 172 €
Dépenses d'investissement	
Remboursement de la dette	41 609 €
Immobilisations incorporelles (Étude carrefour Vers le Bois)	6 725 €
Immobilisations corporelles*	137 465 €
Immobilisations en cours (Mairie)	769 620 €
Divers	94 €
TOTAL	1 602 241 €

*diverses aires conteneurs, parking salle polyvalente, borne fontaine, suppression coussin lyonnais

Les tableaux ci-dessous concernent l'exécution du budget 2016 (les comptes 2017 seront cloturés en mars 2018)

Les Recettes

	Réalisé 2016
Recettes de fonctionnement	
Redevances et locations diverses	66 365 €
Contributions directes et taxes	265 022 €
Compensation de TP versée par CCCDS*	374 592 €
Taxes diverses (pylones, électricité, taxes droits de mutation)	95 793 €
Dotations état et autres collectivités	25 929 €
Produits exceptionnels divers	14 487 €
Revenus des immeubles et terres	7 670 €
Recettes d'investissement	
Reversement TVA	38 839 €
Permis (TLE Alpespace et autres)	9 959 €
Subventions	129 400 €
TOTAL	1 028 056 €

*CCDS - Communauté de Communes Cœur de Savoie

Budget assainissement

Le budget assainissement est un budget distinct du communal. À terme les dépenses assainissement doivent être couvertes par les recettes assainissement.

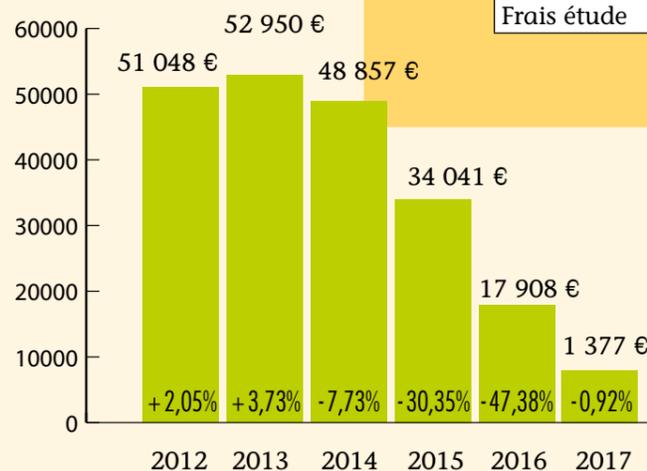
Les Dépenses

	Réalisé 2016
Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	15 622 €
Remboursement des intérêts des emprunts	20 711 €
Reversement agence de l'eau	3 500 €
Dépenses d'investissement	
Remboursement des emprunts	29 320 €
Travaux d'assainissement	18 710 €
Frais étude	5 292 €
TOTAL	93 155 €

Les Recettes

	Réalisé 2016
Recettes de fonctionnement	
Redevances	25 085 €
Subvention du budget communal	48 000 €
Recettes d'investissement	
Fond de compensation de la TVA	1 345 €
TOTAL	74 430 €

Dotation Forfaitaire de l'Etat

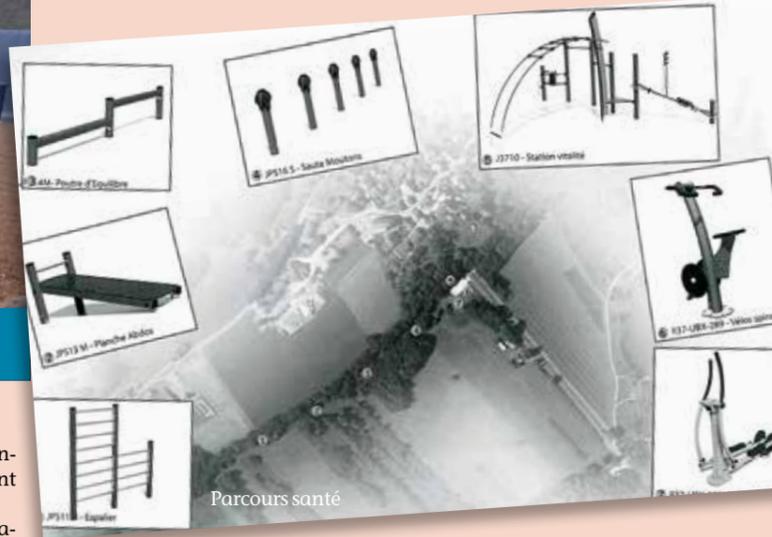


Pour 2017 la dotation globale de fonctionnement versée par l'état a encore baissé, soit 51950 € de recettes en moins sur le budget communal par rapport à 2013





Station d'épuration du Grand Clos



➤ Réalisés 2017

Travaux	TRAVAUX 2017
	Montant TTC
VOIES	
Réfection du chemin de Chantemerle (emporté suite au gros orage de juin)	38 355 €
Solde réfection de la route Royale	15 888 €
Travaux du Chemin de la Petite Ile	5 843 €
Réfection cunette rue de Péguet	13 323 €
Remplacement panneaux de signalisation SNCF chemin du Clozet	4 000 €
Réfection mur du cimetière de l'église (poursuite travaux 2016)	11 760 €
ECOLE + MAIRIE	
Achat mobilier école	1 698 €
Travaux de réhabilitation de la mairie, tranche conditionnelle (travaux à l'étage + maîtrise d'ouvrage)	109 580 €
ASSAINISSEMENT	
Station de relevage du Pognient : Démolition de la dalle existante (cassée en plusieurs endroits) et création d'une nouvelle dalle de répartition, remplacement clôture et portail	11 942 €
Station de relevage du Chef-Lieu: Démolition de la dalle existante (cassée en plusieurs endroits) et création d'une nouvelle dalle de répartition, remplacement clôture et portillon	9 566 €
Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées du Grand Clos (en cours, voir article page 7)	
EN COURS	
Diagnostic énergétique salle polyvalente	6 660 €
Etude faisabilité ancienne cure	2 340 €
Mise en sécurité entrée du Pognient (avant modifications définitives divers essais seront faits)	

➤ Projets 2018

Travaux	PROJETS 2018-2019	
	Estimation TTC	
VOIES		
Carrefour giratoire des 4 chemins. (Voir encadré ci-dessous)	250 000 €	
EQUIPEMENTS ET BÂTIMENTS		
Création d'un parcours santé à proximité du lac comprenant sept équipements sportifs ; Départ parking de Sainte Hélène du Lac. Subventions :	29 884 €	
- FDEC (Département) : 3879,00 €		
- Région (en attente) : 10 000,00 €		
Poursuite réduction de la consommation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage publique. (Voir article C3E page 12)		
Réfection toit de l'église		

PROJETS EN COURS DE NEGOCIATION

- Réfection chemin de La Chatelle (difficultés pour l'acquisition du foncier)
- Réaménagement carrefour Vers le bois. Le dossier de déclaration d'utilité publique est en cours. Le processus est long mais il devrait aboutir dans le courant de l'année et permettre la réalisation de travaux fin 2018.
- Création d'un arrêt de bus rue de La Croisette (négociation foncière en cours)

Carrefour giratoire des 4 chemins

Ce carrefour, situé à l'intersection de la Route du Grésivaudan (RD 923), de la route des 4 chemins (RD 20A) et de la route d'Alpespace (VC 204), est depuis longtemps considéré comme dangereux. Il a été le lieu de divers accidents graves ou mortels. Le sentiment d'insécurité s'est aggravé avec l'augmentation régulière du trafic en direction d'Alpespace par l'entrée sud. Un accord a été trouvé entre les différentes parties concernées par ce dossier, le Département, Alpespace et la commune, pour le financement de l'aménagement d'un carrefour giratoire. Le Département accepte de prendre en charge 50 % du coût de l'opération, Cœur de Savoie 25% et la commune 25%. Cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Le recrutement d'un maître d'œuvre est en cours. Compte tenu des différents délais d'étude et de mise au point du dossier, de négociation foncière et de mise en place effective des financements, la réalisation effective des travaux est envisagée fin 2018-début 2019. Tout sera fait pour que ce projet soit réalisé le plus rapidement possible.

Historique :

Initialement la station était un lagunage constitué de 3 bassins fonctionnant par simple décantation. Elle était prévue pour 650 EH (Equivalent Habitants) et fut mise en service en 1992. Face notamment à l'évolution des normes réglementaires et l'augmentation constante de la population, sa capacité s'est révélée rapidement insuffisante. Fin 2002, une première adaptation eut lieu par transformation du bassin primaire en lit à macrophytes, les deux bassins inférieurs étant conservés. Avant la réception des travaux en mars 2003, il fut constaté un dysfonctionnement du bassin nouvellement créé, du fait d'un tassement différentiel notable dans l'angle sud-ouest. La réception des travaux a alors été refusée par la commune et une plainte a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Grenoble en septembre 2004. En janvier 2011, ce dernier a donné gain de cause à la commune, laquelle a été indemnisée à hauteur de 419 000€. Divers aménagements ont dû être effectués pour permettre un fonctionnement partiel de la station, dans l'attente d'une réhabilitation plus complète.

Reconstruction d'une nouvelle station

Ce projet fut engagé par la commune en mai 2016. L'objectif initial était de réaménager l'ouvrage in situ. Les sondages réalisés ont toutefois rapidement montré que cet objectif était illusoire car le sous sol, à cet emplacement, était marécageux et compressible. Pour se mettre à l'abri de toute nouvelle déconvenue, il était nécessaire de déplacer l'ouvrage contre le versant, dans une zone plus stable. Cela a nécessité l'acquisition de plusieurs terrains. Bien que le nouvel ouvrage soit dimensionné pour 750EH (Equivalent Habitants), celui-ci occupe un espace nettement supérieur à l'existant. Cela est dû principalement à l'évolution des normes de rejet au milieu naturel (Arrêté du 21 juillet 2015, mise en application au 1er janvier 2016 pour toutes les nouvelles stations d'épuration). Ainsi, un deuxième bassin de traitement a dû être ajouté avec pour conséquence d'augmenter notablement l'emprise de l'ouvrage. Une solution plus compacte en béton était possible (filière lit bactérien) mais elle était à la fois plus coûteuse et délicate à intégrer dans le site. La durée prévue des travaux de construction de la nouvelle station est de quatre mois. Leur achèvement est prévu pour janvier 2018. On notera qu'à compter du 1er janvier 2018, la compétence assainissement est transférée à la communauté de communes Cœur de Savoie.

Remise en état des lieux

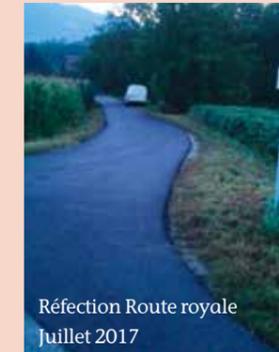
Après mise en service de la nouvelle station, les terrains occupés par les anciennes installations seront remis en état et rendus à l'agriculture, en compensation des terrains nouvellement occupés. Les deux bassins inférieurs de l'ancien lagunage, actuellement en eau, sont néanmoins conservés. Il s'agit d'une demande de la Police de l'Eau (Service de l'Etat) et du SATESE (organisme chargé du contrôle des stations d'épuration au sein du Conseil Départemental) pour prévenir tout problème ultérieur de rejet et pour s'en servir éventuellement de bassin tampon avant rejet au milieu naturel. Il convient de noter que les exigences de rejet fixées par la Police de l'Eau pour notre station sont élevées car le rejet s'effectue dans un fossé à écoulement non continu, donc sans pouvoir de dilution.

Financement :

Commune (non finalisé, mais y compris achat terrains) : 626 932€€
Etat (DETR) : 32 000€€
Agence de l'eau : 68 376€€



Rond point 4 chemins



Réfection Route royale
juillet 2017



Cunette



Travaux station de relevage Chef lieu
et Pognient 2017



Panneaux de signalisation SNCF



ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Ecole Maternelle Les Mollettes

3 classes : 79 élèves

Code établissement : 0730323E

Enseignants :

Mme BOISSIÈRE – directrice :

classe PS (27 élèves)

Mmes PORTAZ et MEINIER le vendredi :

classe PS-MS (25 élèves)

Mme GIRAUD : classe MS-GS. (27 élèves)

Adresse postale :

Les Granges 73800 LES MOLLETES

Téléphone : 04 79 28 90 59

Courriel : ce.0730323E@ac-grenoble.fr

Ecole Élémentaire Laissaud

4 classes : 105 élèves

Code établissement : 0730319A

Enseignants :

Mr GUIGUE : classe CE2 (26 élèves)

Mme MOUNIB classe CE2-CM1 (26 élèves)

Mme HINSINGER classe CM1-CM2 (26 élèves)

Mme MANDAROUX directrice

et **Mme MEINIER** classe CM2 (27 élèves)

Adresse postale :

110 rue de la Mairie 73800 LAISSAUD

Téléphone : 04 79 28 91 05

Courriel : ce.0730319A@ac-grenoble.fr

Ecole Élémentaire

Ste-Hélène du Lac

4 classes : 100 élèves

Code établissement : 0730326H

Enseignants :

Mme MARTIN classe GS (26 élèves)

Mme EPP classe CP (24 élèves)

Mme AUBRY directrice, classe CP-CE1 (25 élèves)

Mme CESARI classe CE1-CE2 (25 élèves)

Adresse postale :

175 route du Colombier 73800 STE-HELENE-DU-LAC

Téléphone : 0479842764

Courriel : ce.0730326H@ac-grenoble.fr



Bilan année 2017

La rentrée scolaire 2017-2018 s'est bien déroulée, accueillant 100 élèves et une nouvelle enseignante Mme Epp Anne. Nous leur souhaitons à tous une très bonne année scolaire.

De nombreux projets scolaires à venir vont enrichir les enfants tout au long de l'année et seront retransmis par l'école.

Quelques moments de la vie scolaire avant juin 2017 :

Au printemps - Le « jardin animé »

Les enfants ont installé dans leur jardin des structures mobiles, un carillon du vent, des tuteurs décorés, pour animer les carrés semés en fleurs près de l'hôtel à insectes. Ils ont peint aussi deux pancartes pour les Jardins de Marie. L'activité jardinage plait aux enfants, très sensibles à ce qu'on fait à la Terre.

Juin 2017 - Fin des TAP « Méditation et philo »

L'objectif visé : apprendre à être calme et attentif, donner la parole et prendre le temps d'échanger, essayer de ressentir en soi les bienfaits d'une relation apaisée, bienveillante, pour contribuer à faire de ce temps d'école un temps positif, agréable à tous, enfants et adultes.

19 juin - La balade des enfants offerte par Lac'Anim

Encadrés par leurs maîtresses, des parents bénévoles et des adhérents de Lac'Anim, les enfants sont partis en balade dans Ste Hélène du Lac.

La promenade comportait des arrêts "gastronomiques" et une cueillette d'éléments naturels pour créer un tableau par groupe.

Ce moment agréable, bien organisé a été très apprécié par petits et grands.

30 juin 2017 - L'école de Ste Hélène du Lac participe à la fête de Lafi Bala à Chambéry

Durant ce mois, chaque vendredi, les enfants ont travaillé en ateliers pour créer un immense baobab, qu'ils ont peint aux couleurs africaines. Ils ont appris à faire de longs ressorts, en fil électrique, pour suspendre aux branches des cœurs décorés de signes africains, portant leur photo et celle d'un enfant d'Afrique.

Le 28 juin, à la salle polyvalente, les enfants ont assisté à une démonstration de danses et chants africains auxquels ils ont participé avec ardeur !

Le 30 juin, au Parc du Verney, les enfants ont eu le bonheur de découvrir leur arbre dressé au milieu des autres baobabs.

Ravis, ils ont participé à un atelier musical très vivant, à une exposition sur les bienfaits de se laver correctement les mains et une découverte de la vie des moustiques.

De beaux souvenirs !



21 JANVIER 2017



Repas des Aînés

Comme chaque début d'année, les Aînés de la commune âgés de plus de 62 ans ont été invités par le CCAS (*) à partager un moment de convivialité autour d'un repas dansant.

Quatre-vingt personnes ont répondu présent à l'invitation et participé ainsi à ce moment agréable de retrouvailles entre Saint-Hélénots.

En présence de Mme Le Maire et de l'adjointe en charge des affaires sociales, chacun a pu apprécier le repas préparé par le traiteur « Oucédon » de La Ravoire. Les amateurs de danses se sont laissés entraîner sur la piste au fil des valse, tangos et autres pasos, interprétés par Corinne Muller, accordéoniste et chanteuse. Une ambiance bien sympathique qui s'est terminée fort tard dans l'après-midi.

* Depuis le 31 décembre 2015, en application des dispositions de la loi NOTRe, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est devenu CAS (Commission des Affaires Sociales) dont le budget est directement intégré dans celui de la commune.

13 JANVIER 2017



Vœux du Maire

Les traditionnels vœux du maire ont eu lieu le 13 janvier 2017 à la salle polyvalente, en présence de la conseillère départementale madame TALLIN, des élus et de nombreux habitants de la commune. Après le discours chacun a pu apprécier le buffet servi dans une ambiance sympathique et conviviale.



Cérémonies

Lundi 8 mai, De nombreux habitants étaient présents devant le monument aux Morts, pour honorer le souvenir des victimes de la deuxième guerre mondiale.

Samedi 11 novembre, de nombreux adultes et enfants se sont réunis à 11 heures, près du monument aux Morts, pour honorer le souvenir de tous les soldats morts pour la France.

24 JUIN 2017



Inauguration de la Mairie rénovée

Samedi 24 juin 2017, la nouvelle mairie rénovée a été inaugurée en présence de Jacqueline TALLIN et Jean-François DUC, conseillers départementaux, de Béatrice SANTAIS, présidente de la communauté de communes Cœur de Savoie, Sylvie SCHNEIDER, maire de la commune, de nombreux maires et élus de la communauté de communes, des architectes Emmanuel NAUD-PASSAJON et Jean-Paul DEJOS, ainsi que les élus et habitants de Sainte-Hélène du Lac.

Les invités ont pu visiter les nouveaux locaux de la mairie accessibles à tous et aménagés dans les anciennes classes (transférées en 2014 dans la nouvelle école) et l'ancienne mairie. Les choix architecturaux retenus, alliant modernité et conservation d'éléments patrimoniaux anciens, ont été appréciés.

Les évolutions institutionnelles qui ont conduit à la création des mairies, ainsi que l'histoire plus locale du bâtiment Mairie/Ecole ont été retracées par Jean-Louis Berthet, 1^{er} Adjoint. Mme la maire a rappelé toute l'importance de la présence de la mairie, premier service public et de proximité d'une commune.



TEPOS Economies d'énergie sur les bâtiments et équipements publics



En septembre 2015, la commune s'est engagée par délibération dans la démarche C3E (Commune Econome en Energie) initiée dans le cadre d'un plan climat énergie territorial nommé TEPOS (*).

L'objectif de la démarche est de mobiliser les élus, les agents et les administrés autour de la question énergétique. Le principe repose sur l'exploitation de tous les gisements possibles d'économies en agissant sur des changements de comportement mais sans réaliser d'investissements lourds.

Ces derniers peuvent bénéficier d'aides de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) s'ils sont éligibles, sur présentation de dossiers.

A ce titre plusieurs actions ont été engagées avec l'appui de l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) :

- Etablir un état des lieux afin de mieux connaître le patrimoine et établir des ratios de consommation (éclairage public, bâtiments,...)
- Effectuer le relevé mensuel des compteurs EDF (11 points de comptages pour l'éclairage public)
- Sur cette base, cibler les actions qui permettront de réduire les consommations avec des temps de retour sur investissement les plus réduits possibles.

Depuis 2015, Yves MOCELLIN conseiller municipal, puis Alain BARNIER adjoint se sont employés à étudier toutes les facettes du patrimoine communal afin de mieux le connaître, de faire un vrai état des lieux, de cerner les coûts énergétiques, faire des ratios, mettre en évidence les améliorations à apporter, le but étant devenir efficace en économie d'énergie et de respecter le temps de vie nocturne.

Les factures EDF ont été analysées, les compteurs sont relevés chaque mois pendant trois années. Un premier dossier « Eclairage public », répertoriant avec photographies les onze sites, les lampadaires et compteurs de chaque hameau, a été créé, apportant une étude comparative des consommations.

Un second dossier « Bâtiments publics » rapporte une étude approfondie de chaque bâtiment et suggère des préconisations pour le rendre moins énergivore.

Des bilans financiers ont été réalisés pour les consommations des bâtiments municipaux en électricité, gaz, bois et aussi, sur la consommation électrique dans les postes éclairage public, pompes de relevage assainissement, coût de la maintenance.

A la suite de ces repérages et compte-tenu des disparités de l'éclairage public existant sur la commune, des actions ont déjà été conduites en 2017 :

- Garage communal : réalisation de travaux d'isolation
- Salle polyvalente et Gîte : diagnostics thermiques réalisés.
- La Gare et Grange Maréchal : coupure de l'éclairage de 23h à 5h.
- Chef-Lieu: remplacement des ampoules traditionnelles par des ampoules à variation. Eclairage pleine puissance jusqu'à 23h ensuite baisse de la puissance jusqu'à 5h.

Sur l'ensemble de la commune lorsque les ampoules actuelles sont défectueuses, celles-ci sont remplacées par des ampoules à leds Il est prévu d'équiper l'ensemble des armoires de comptage de la commune d'horloges permettant de limiter l'éclairage public le plus rapidement possible.

Concernant les bâtiments, l'orientation est la même à savoir rechercher les pistes d'économie les plus faciles et les moins coûteuses à mettre en œuvre qui permettront d'obtenir un rendement élevé (isolation, régulation du chauffage, ...). Les efforts porteront prioritairement sur la salle polyvalente, repérée comme particulièrement énergivore.

(* TEPOS : TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, un territoire à énergie positive (celui de la communauté de communes) vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques et de les couvrir par les énergies renouvelables locales (« 100% renouvelables et plus »), en particulier :

- Diminuer de 40% les émissions de gaz à effet de serre > 2030 et de 50% > 2050.
- Diviser par 2 la consommation d'énergie finale d'ici 2050 / consommations 2012
- Augmenter de 32% les énergies renouvelables > 2030

L'école, construite en 2013-2014, bâtiment BBC, s'inscrit dans ces orientations.

Plus d'infos sur cette démarche engagée en 2015 par la communauté de communes Cœur de Savoie à lire sur : http://www.coeurdesavoie.fr/uploads/Document/e3/13492_589_synthese-tepos-V2.pdf



CHARTRE RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Acte d'engagement

Cette charte constitue un des leviers efficaces pour la maîtrise des risques liés à l'usage des pesticides dans les espaces publics.

Suite à leur utilisation, tous les milieux (sol, air, eau...) sont aujourd'hui contaminés. En Rhône-Alpes, les eaux superficielles et souterraines contiennent des quantités de pesticides qui peuvent dépasser les valeurs réglementaires. Les coûts et les nuisances sont importants : appauvrissement des milieux naturels, assainissement des eaux, collecte et traitement des déchets toxiques, répercussions sur la santé.

Les collectivités locales participent à la pollution des milieux par l'utilisation de pesticides sur des surfaces (voirie, parcs, jardins, cimetières...) où le risque de contamination est généralement plus important qu'en zones agricoles.

OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Cet acte concrétise la démarche engagée par les structures signataires de la charte pour réduire l'utilisation des pesticides et tendre vers un objectif « zéro pesticide ».

Pour plus d'informations, se reporter au cahier des charges de la charte régionale d'entretien des espaces publics (disponible sur demande).

A Sainte-Hélène-du-Lac, le 13 Novembre 2017

Maire de SAINTE-HELENE-DU-LAC
Sylvie SCHNEIDER



OBJECTIFS DE LA CHARTRE

La présente charte, à laquelle toute collectivité territoriale de la région Rhône-Alpes peut adhérer, a pour objectif de protéger la santé publique et l'environnement (milieux aquatiques, biodiversité...) grâce :

- à la promotion des méthodes alternatives d'entretien des divers espaces publics,
- à l'incitation des usagers non agricoles, professionnels et particuliers, à réduire leur utilisation de pesticides,
- à l'initiation d'une réflexion sur de nouveaux aménagements urbains.

ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES

Les collectivités signataires de cette charte s'engagent à :

- Réduire l'utilisation des pesticides en conformité avec les 3 niveaux de progression contenus dans la charte. Les éléments clefs de chaque niveau sont :
 - Niveau 1 :** Réalisation d'un plan de désherbage communal. Formation du personnel communal concerné à l'utilisation de méthodes alternatives.
 - Niveau 2 :** Suppression des herbicides dans les zones à risque élevé pour la pollution des eaux et la santé publique. Elimination des autres pesticides sur l'ensemble des zones.
 - Niveau 3 :** Atteinte du « zéro pesticide » sur tous les espaces publics.
- Réaliser des bilans annuels.
- Communiquer auprès de la population et des jardiniers amateurs.
- Exiger, en cas de recours à un prestataire de service, qu'il respecte les termes de la présente charte.

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Les pilotes régionaux de la charte (DRAAF, FRAPNA et FREDON) ainsi que les porteurs territoriaux (Syndicats, Communautés de communes...) s'engagent à :

- accompagner les collectivités dans la mise en place de la démarche,
- organiser le suivi des actions (bilans annuels, évaluations...),
- fournir des supports de communication à destination des élus et des administrés,
- valoriser l'effort des signataires à travers leurs outils de communication respectifs (presse, sites Internet...).

Les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, Loire Bretagne et la Région Rhône-Alpes peuvent, sous certaines conditions, subventionner :

- des actions de sensibilisation, d'information et de communication menées par les porteurs de la charte,
- des actions techniques : diagnostics, plans de désherbage, achat de matériel alternatif, formation du personnel communal...

4L TROPHY

Elodie BATTARD habitante de la commune, a participé en 2016 au rallye raid 4L TROPHY. Elle nous raconte son aventure dans les lignes ci-après :

« Début Février 2016, j'ai décidé de participer à l'aventure du 4L TROPHY aux côtés de Emilie BLOSSER.

Après avoir suivi l'édition 2016 et le retour de l'un de nos amis, nous avons décidé de nous lancer dans cette aventure. Nous sommes toutes les deux originaires de Savoie et tout a commencé à l'Université Savoie Mont Blanc où nos études en gestion-commerce nous ont rassemblées. A présent, cela fait trois ans que nous parcourons les mêmes études.

Le 4L TROPHY est un raid humanitaire basé sur la solidarité et l'entraide. A bord de la fameuse Renault 4L, il s'agit de traverser le Sud de la France, l'Espagne et le Maroc en seulement 10 jours. Ici, il n'est pas question de vitesse mais bien d'orientation. Le but de ce périple est de rallier Marrakech en effectuant le moins de kilomètres possible, à travers les pistes et dunes du Sahara. L'objectif final est avant tout l'apport de matériel et de fournitures scolaires pour les enfants les plus démunis du Maroc afin de leur permettre d'accéder à une meilleure éducation.

C'est donc en Avril 2016 que l'association a été créée : 4L'an de solidarité, et le 1^{er} Mai 2016 notre première action pour débiter cette si belle aventure : la vente de muguet.

Concernant nos motivations, elles proviennent de différentes sources : l'envie d'aider, de découvrir une nouvelle culture, de voyager ainsi que d'acquérir de nouvelles compétences. En effet, le but principal est d'apporter des fournitures scolaires à des enfants défavorisés, c'est donc une action humanitaire qui, pour nous, est nécessaire.

DÉROULEMENT :

- Lundi 13 Février : départ de St Hélène Du Lac direction Montpellier
- Mardi 14 Février : départ de Montpellier direction Biarritz
- Mercredi 15 Février : vérifications techniques et administratives à Biarritz
- Jeudi 16 Février : départ officiel de Biarritz direction Salamanque (Espagne)
- Vendredi 17 Février : départ de Salamanque direction Algesiras
- Samedi 18 Février : traversée du détroit de Gibraltar en bateau, arrivée à Tanger (Maroc)
- Samedi 18 Février : Tanger direction Rabat pour passer la nuit à l'université de Rabat
- Dimanche 19 Février : Départ de Tanger direction Boulaajoul
- Lundi 20 Février : Départ de Boulaajoul direction Merzouga + Remise des dons à Merzouga
- Mardi 21 Février : Etape 1 - Bac à sable
- Mercredi 22 Février : Etape 2 - Pistes et Orientation + soirée avec DJ
- Jeudi 23 Février : Départ pour l'étape Marathon, nuit à la belle étoile en autonomie
- Vendredi 24 Février : Arrivée à Marrakech
- Samedi 25 Février : Souk + Soirée de clôture chez Ali
- Dimanche 26 Février : départ de Marrakech direction Tanger + traversé du détroit de Gibraltar, nuit à Algesiras
- Lundi 27 Février : Départ d'Algeciras direction Valence (Espagne)
- Mardi 28 Février : Départ Valence direction Lloret De Mar
- Mercredi 1 Mars : Départ Del Mar et arrivée à St Hélène Du Lac



Témoignage du périple :

C'est plein d'émotion et de fierté dans le regard de nos familles que nous avons quitté Sainte Hélène du Lac, le 13 Février dernier, pour aller au village départ, à Biarritz. Nous avons préparé ce projet pendant si longtemps que lorsqu'enfin nous sommes parties, ce sont toutes nos angoisses et nos craintes qui se sont envolées, pour laisser place à l'euphorie et au goût de l'aventure.

Nous avons dû faire une halte à Montpellier afin d'y passer la nuit et de pouvoir rejoindre Biarritz sans encombre.

C'était sans compter sur l'arrivée d'un véritable déluge à Montpellier et ses alentours, qui est allé jusqu'à nous faire douter sur le franchissement de certaines routes, recouvertes par 30 centimètres d'eau.

Notre 4L a finalement tenu le choc et c'est en pleine forme qu'elle s'est garée à la Halle d'Iraty à Biarritz, où se situait le village départ. Lors de notre arrivée, il y avait des 4L à perte de vue, ce moment est resté figé dans nos mémoires car la 4L, qui est d'ordinaire une voiture plutôt rare, se dévoilait sous nos yeux sous ses différentes formes et couleurs, de la classique à la fourgonnette en passant par les pickups.

Après avoir passé haut la main les vérifications techniques de la 4L et réalisé les tâches administratives, nous reprenions la route en direction de l'Espagne où notre prochaine étape était la ville de Salamanque, une grande ville qui se situe au centre du pays. Le lendemain, nous repartions pour rallier le Sud de l'Espagne en atteignant Algeciras. C'est ici que nous avons reçu notre premier Roadbook et que nous avons pu passer notre première nuit en bivouac.

Nous avons ensuite traversé la Méditerranée en ferry pour arriver au Maroc où nous avons finalement passé la nuit à l'Université de Rabat. C'est pleines d'énergie que nous avons repris notre périple pour gravir les routes de montagne qui nous ont emmenées droit au village de Boulaajoul. Nous avons bivouaqué sur un plateau, non loin du village, mais les conditions climatiques étaient particulièrement difficiles, entre les tempêtes de neige et la pluie. Les 4L, au même titre que leurs pilotes, commençaient à montrer des signes de fatigue et de nombreux participants ont dû se rendre au pôle mécanique afin de pouvoir continuer l'aventure.

Lors de notre arrivée dans le désert de Merzouga, la température n'avait plus rien à voir, le froid a laissé place à la chaleur et à ses paysages désertiques parsemés de quelques herbes, cactus et dromadaires. C'est après la remise des dons que les encadrants du 4L Trophy nous ont donné notre second Roadbook, qui était nettement plus consistant. C'est ainsi que nous avons fait nos premiers pas sur les pistes et dans les bacs à sable des parcours.

Nous sommes restées ensablées plus d'une fois et sans l'aide des autres trophystes, nous n'aurions jamais pu nous y arriver seules, sortir du sable une 4L ensevelie. C'est ainsi que nous avons noué des liens avec d'autres équipages, avec qui nous avons roulé tout le reste de l'aventure, des dunes de Merzouga à notre retour en France.

A mon retour du 4L Trophy, j'ai eu le sentiment d'avoir accompli quelque chose d'important. Ensemble, les participants du 4L Trophy, dont je faisais partie, sommes parvenus à faire un don de plus de 72 000€ à l'association « Enfants du Désert » qui va pouvoir cette année construire 5 écoles dans les endroits reculés du Maroc, dont une spécialisée pour les enfants en situation de handicap.

C'est également un don de 13 tonnes de denrées non périssables que nous avons réussi à rassembler, afin que la Croix Rouge puisse les redistribuer aux gens qui en ont besoin en France, car il n'est pas nécessaire de rejoindre le désert Marocain pour réaliser que la pauvreté est tout autour de nous. Le raid n'a eu beau durer qu'une quinzaine de jours, pour chacun d'entre nous, cela aura été l'expérience la plus enrichissante et la plus humaine que nous aurons vécue. C'est plus de 4000 étudiants, de tous horizons, qui se sont réunis pour vivre ce Raid dans lequel les frontières n'existent plus.

Nous tenons donc à remercier toutes les personnes qui nous ont aidées, de près comme de loin. Un énorme merci à l'ensemble de nos sponsors, sans qui cette aventure n'aurait pas vu le jour. Ils nous ont apporté de nombreuses ressources financières, matérielles et nous sommes fières d'avoir décoré notre 4L avec les logos de leurs entreprises pour traverser ces trois pays.

Nous n'oublions pas tous nos amis et notre famille qui ont su croire en nous, nous encourager à mener ce projet à bien, pour le temps qu'ils ont passé à nous aider, pour leurs conseils et leur bienveillance »



Fibre optique

Report des travaux de raccordement en fibre optique pour améliorer le raccordement Internet de la commune

Contre toute attente la commune a appris en novembre 2017 le report des travaux de raccordement en fibre optique au réseau Internet. C'est une déception pour nous tous, élus et habitants. Les quelques lignes ci-après retracent l'historique récent de ce projet.

Démarches initiales

En 2015 pour faire face aux besoins grandissants d'Internet, le plan national Très Haut Débit a confié aux départements le soin de développer les réseaux de fibre optique sur leurs territoires. Le 22 novembre 2016 la commune reçoit un courrier du Département de la Savoie l'informant de l'imminence de la signature d'une convention pour le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit. Il s'agit de remplacer les anciens câbles cuivre par des liaisons fibres pour desservir les nœuds de raccordement et augmenter les débits. Celle-ci a été notifiée le 27 juillet 2016 au groupement d'entreprises Axione-Bouygues Energies & Services.

Le 20 janvier 2017 la société Axione prend rendez-vous avec la commune pour installer un site technique (Nœud de raccordement optique) sur notre territoire.

Le 9 février 2017 la commune donne son accord pour implanter une armoire technique au niveau des ateliers municipaux situés route du Colombier, entre le hameau du Pognient et le Chef-lieu. Le déploiement de la fibre optique est prévu en aérien sur les poteaux téléphoniques ou électriques existants. Il part de l'installation située au cœur d'Alpespace en suivant les voies : chemin de Grande île, rue de la Gare, route adjudant Constant Chêne, rue Pichat, rue de La Croisette, route des Vignobles et route du Colombier. Le 9 octobre 2017 la commune signe une convention d'autorisation de travaux avec la société THD73. Elle venait de terminer sur la commune toutes les études pour ce raccordement et devait débuter la phase travaux en novembre pour un câblage fibre prévu initialement fin 2017 et reporté d'un ou deux mois.

Décalage des travaux

Le Conseil Départemental informe par courrier du 13 octobre la commune de l'annulation de la Délégation de service Public (DSP), en précisant que les travaux engagés seraient menés à leur terme.

Compte tenu de l'avancement du projet pour la commune, celle-ci a considéré que ce raccordement ne serait pas remis en cause. En effet les études de THD 73 étaient terminées sur la commune, les tests des câbles, les DICT (Déclarations d'Intention de Commencer les Travaux) étaient effectués, les sous-traitants étaient retenus et la commune avait signé la convention d'occupation du domaine public.

Le 12 novembre 2017 les travaux n'ayant pas débuté, la commune reprend contact avec la société THD73, laquelle l'informe de leur annulation du fait du non démarrage effectif des travaux. Cette position est contestée par la commune. Mme le Maire rappelle au Président du Conseil Départemental dans son courrier du 22 novembre l'importance et l'urgence de ces travaux en phase de démarrage. Malgré le renforcement du réseau intervenu en 2010 avec la mise en place d'un amplificateur NRA-ZO par le département la situation s'est progressivement détériorée en raison de la croissance des besoins de communication pour les abonnés de la commune dont la mairie et l'école. Les entreprises de la commune qui ne sont pas situées à Alpespace ne peuvent plus travailler. Certaines ont dû louer des bureaux sur Alpespace, situé à deux kilomètres du chef-lieu. La commune ne peut pas attendre deux années supplémentaires pour le raccordement en fibre optique. La société Orange confirme que la commune rencontre des problèmes de saturation et fait partie des points sensibles du département.

En conclusion la commune demande au département de faire réaliser les travaux nécessaires dans les meilleurs délais.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de ce dossier sensible.



Nettoyage de la commune

Une quarantaine de participants ont parcouru les routes et les chemins de Ste Hélène afin de récupérer les déchets indésirables, en présence des élus et des employés municipaux.

La plupart des associations étaient représentées, notamment Coccinelle et Graine d'ortie, Lac'anim, La Chasse, Les Fous du Lac, Les Pêcheurs, Le Tennis de table et Pour les mômes. D'une manière générale, il a été constaté une baisse de la quantité des déchets collectés (environ 500kg), ainsi qu'une réduction de leur taille. Voilà qui est encourageant pour la suite !

Néanmoins, des difficultés subsistent quant à l'utilisation des conteneurs de recyclage. Il est encore trop souvent constaté des déchets déposés à même le sol par des personnes irrespectueuses.

Occupation illégale de terrain à proximité de la gare

Au printemps 2017, non loin du hameau de La Gare, un couple s'est installé avec ses 4 enfants dans une caravane au bord de la RD 923, en pleine nature. Le terrain appartient à sa famille.

Ce secteur est classé en secteur naturel au PLU et ne peut recevoir ce type d'habitat.

➤ Dès le début mai 2017, les procédures réglementaires ont été engagées par la mairie pour faire cesser l'occupation illégale.

A la suite de différents reports d'audience, le tribunal de grande instance de Chambéry, par jugement du 17 août dernier, a mis en demeure les contrevenants d'enlever la caravane, de démolir les aménagements réalisés et de remettre les lieux dans leur état initial. Cette décision a fait l'objet d'un appel de leur part début septembre.

➤ **Fin décembre 2017, celui-ci n'est pas jugé.**



Nos abeilles sont en danger !

Les apiculteurs de notre commune, comme ceux de France, du monde, sont très inquiets.

Voici le témoignage de l'un d'eux, apiculteur de Ste Hélène du Lac :
« Oui j'ai des problèmes depuis quelques années. Une très forte baisse de la production de miel, une mortalité d'abeilles de plus en plus importante chaque année et des ruches plus faibles. Les causes: les pesticides, la pollution et moins de fleurs. Pour avoir plus de miel maintenant c'est avec du sucre... je ne le fais pas parce que ce n'est pas du miel. »

Nous savons tous que si les abeilles disparaissent, la vie sur terre, telle que nous la connaissons, disparaîtra elle aussi. Alors, agissons en faisant la part que nous pouvons en semant plein de fleurs dans nos jardins et en refusant l'emploi de tout produit chimique ou de graines traitées chimiquement. Apprenons à ne pas tuer les abeilles, nos amies, qui ne piquent pas si nous les laissons faire leur travail de butineuses. (Les guêpes sont utiles aussi: elles consomment des dizaines de mouches par jour...)

Au mépris des injonctions du tribunal, les contrevenants ont installé une deuxième caravane à la mi-octobre, laquelle a été remplacée courant novembre par un mobil home. Ces différentes étapes ont donné lieu à autant de démarches supplémentaires de la mairie pour demander à ces personnes de mettre fin à cette situation.

Il va de soi que tout cela est choquant. L'infraction est avérée et aucune régularisation ne peut être admise, elle serait contraire aux lois de la République.

Le secrétariat de mairie a reçu de nombreux appels de personnes s'indignant de cet état de fait. La commune est consciente de l'émoi que cela suscite. Elle y a déjà consacré beaucoup de temps et d'argent (frais d'avocat) néanmoins elle n'a pas d'autres alternatives que de s'en remettre aux procédures légales.

Nul doute qu'elles arriveront à leur terme mais sans doute faudra-t'il encore un peu de patience.

Bilan d'activités – Alpespace – 2017

Au-delà des changements de gouvernance du Parc d'activités, l'année 2017 a été marquée, comme chaque année, par de nouvelles implantations, mais aussi par un important travail de promotion immobilière. Le renforcement des services et les nouveaux projets mis en place permettent encore d'améliorer l'attractivité d'Alpespace.

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Cœur de Savoie est devenue l'unique gestionnaire du Parc d'activités Alpespace, situé sur les communes de Francin et de Sainte-Hélène-du-Lac. En effet, ce parc d'activités était géré depuis plus de 10 ans par un Syndicat mixte composé pour moitié de la Communauté de communes (anciennement CC du Pays de Montmélian) et pour moitié du Département.

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié le champ des compétences des collectivités. Ainsi, les Départements ne peuvent plus intervenir sur les questions économiques, ce qui a entraîné le retrait du Département de la Savoie du Syndicat mixte gestionnaire du site et donc, sa dissolution.



Au niveau des nouvelles implantations, l'année 2017 a été marquée par l'installation de la société CLD originaire de la Ravoire. Cette entreprise, gestionnaire de sites internet en e-commerce et spécialiste de la logistique, a réceptionné son bâtiment avenue Christophe Colomb. Ce bâtiment de 1 800 m² va permettre à cette société d'envisager de nouvelles opportunités de développement. En effet, ces locaux lui permettent de disposer d'espaces de stockage plus importants, mais aussi de bureaux plus vastes permettant d'accueillir de nouveaux collaborateurs spécialistes du web.

Cette année a aussi été marquée par le renforcement de la présence du groupe Schneider Electric sur Alpespace du fait du rapatriement d'une activité du groupe, installée jusque-là en Haute-Savoie. L'entité « Varsset EcoEnergie », avec ses 18 salariés, a pris possession de nouveaux locaux de 1 000 m² dans un site à proximité immédiate du bâtiment historique de la société (locaux Activ'Alp situés voie Aristide Bergès).

La société Hafner qui a racheté en 2016 la société Patiprestige a continué son développement qui s'est matérialisé dans un premier temps par un fort recrutement, puis par une extension de son bâtiment au cours de l'année. De même, la société Anett qui connaît une forte croissance a été amenée à lancer un plan de recrutement important cette année.

Le soutien à la création d'entreprises, par le biais de la pépinière d'entreprises IdeAlpes, continue d'être un facteur de développement de nouvelles entreprises et d'emplois pour le territoire. Début décembre 2017, le taux de remplissage du bâtiment est de 96 %. 14 entreprises sont hébergées dans le bâtiment, ce qui représente 31 emplois (gérants + salariés). L'année 2017 a vu l'arrivée de 6 nouvelles entreprises compensant le départ prévu de 2 entreprises sur cette année.

Au global, sur l'année 2017, on note l'arrivée de 17 entreprises représentant 88 emplois nouveaux, ce qui porte le nombre total d'entreprises présentes à 176 pour plus de 2 400 salariés.



Les projets immobiliers élaborés cette année sont également nombreux. Le nouveau bâtiment de 1 700 m² de la société Star Découpe, basée à La Ravoire, a été livré en fin d'année voie Aristide Bergès (dont 1 500 m² d'ateliers de production). Le déménagement se déroulera sur l'année 2018 et va venir renforcer le pôle industrie et travail des métaux du Parc d'activités.

La vente d'un terrain de plus de 36 000 m² à la société Bollhoff Oталu est en cours. Cette société allemande également installée à La Ravoire ne trouvant plus de place sur son site a choisi Alpespace pour l'installation de son nouveau centre de contrôles de pièces, conditionnement/traçabilités, stockage et préparation de commande/expédition. Elle va ériger prochainement un bâtiment de près de 10 000 m². La vente effective se fera au printemps 2018 pour une construction du bâtiment au cours de l'année 2018.

La collectivité était à l'origine de bâtiments tertiaires, au sein du centre de vie, dans le cadre du programme BuroSpace de Vinci. Le troisième bâtiment Uranus est un bâtiment de 1 600 m² qui accueillera 6 sociétés et **un centre d'affaires et de coworking de plus de 300m² au rdc intitulé 'Cowork'Alp'**. Ce dernier permettra l'installation dans de petits bureaux de 9 entreprises et permettra via l'espace de coworking d'offrir des solutions souples de travail en libre-service. Le bâtiment a été livré en décembre et les installations des sociétés seront effectives durant le premier trimestre 2018.

Les travaux du bâtiment Éris, 4^{ème} et avant dernier bâtiment de l'opération BuroSpace de Vinci, ont démarré en octobre 2017. La collectivité n'est pas maître d'œuvre de l'opération, mais a vendu un terrain à un promoteur qui porte l'opération. Ce bâtiment de 1800 m² érigé par le promoteur 'Les Constructeurs Réunis' est destiné à de l'acquisition ou de la location de bureaux.

Afin de préparer l'avenir et les nouveaux projets immobiliers, la ZAC 2 d'Alpespace est désormais disponible. Des premiers contacts sont en cours pour la création de bâtiments industriels sur ce nouveau périmètre. Le préalable à ces installations étant l'équipement et la viabilisation des parcelles, un gros chantier a été démarré à l'automne ; il vise à créer une nouvelle voirie structurante sur cette partie du Parc (requalification des anciennes voies Thomas Edison, Léonard de Vinci et Nicolas Copernic), afin de les adapter aux standards d'un parc d'activités et d'installer les différents réseaux secs et humides nécessaires aux futures implantations.



Dans le cadre des services offerts aux entreprises et à leurs salariés, le Parc d'activités s'est enrichi de nouveautés.

La création du réseau de fibres optiques en 2014 et 2015 a permis au Parc de s'équiper cette année d'un datacenter de proximité : **Datalp'Center**. En effet, après avoir installé le réseau qui a permis de proposer des offres internet très haut débit et téléphonie via 4 opérateurs, la collectivité a ensuite installé un système de vidéoprotection aux entrées / sorties du Parc. L'année 2017 a été marquée par le renforcement de la sécurité, avec l'installation de ce datacenter destiné à sécuriser, en local, les données informatiques des entreprises présentes sur le Parc d'activités. Cet équipement installé par la société **ModuloC** pourra être étendu au besoin et donne une nouvelle dimension à la qualité numérique d'Alpespace.

Enfin, afin d'accompagner le développement du Parc d'activités, un important projet de renforcement des services est à l'étude : le pôle de services dénommé « Espace Lac ». Alors que la Pyramide a rempli le rôle de « pool services » depuis l'an 2000, le nombre d'entreprises et de salariés en constante évolution fait que ce bâtiment et ses équipements ne sont plus adaptés à la fréquentation actuelle. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été retenu cette année et a commencé un travail d'analyses des besoins des entreprises (35 interviews de chefs d'entreprises réalisées) qui doit être le préalable à la définition d'un programme structuré pour les 15 prochaines années : restauration, transport, détente, séminaires, services du quotidien...



Rédaction : Alpespace Cœur de Savoie

Retour sur l'incendie au centre de compostage des déchets de Francin



L'incendie d'octobre 2017, au centre de compostage de Francin, a été une nouvelle fois l'occasion, pour une grande partie de la population, d'exprimer sa réprobation auprès de la mairie quant aux nuisances générées par le site. Lors de cet événement, celles-ci étaient particulièrement fortes et considérées par beaucoup comme dangereuses.

Face à cette pression, M^{me} le Maire prit l'initiative d'une réunion publique, le 30 octobre 2017, au cours de laquelle chacune des parties présentes (population, responsable du site, pompiers) a pu s'exprimer.

LES CAUSES DE L'INCENDIE

Le site de compostage de Francin reçoit des déchets verts et de bois en provenance des déchetteries. Les premiers sont broyés et compostés sur place, ce qui occasionne notamment les odeurs nauséabondes que nous connaissons. Les seconds, déchets de bois divers, sont quant à eux broyés et réutilisés pour la fabrication de panneaux agglomérés ou comme combustible dans les chaufferies ou les cimenteries. Ceux-ci contiennent des colles et peintures en quantité plus ou moins importante selon la nature des déchets collectés (vieux meubles, bois traités, etc...).

L'incendie d'octobre 2017 concerne ces derniers matériaux pour un volume de 10 000 m³ environ.

Le responsable du site explique que **leur entreprise est liée par contrat avec les collectivités gestionnaires de déchetteries et qu'elle est tenue de collecter leurs déchets.**

La filière de réutilisation, après broyage, obéit quant à elle à la loi de l'offre et de la demande or celle-ci est bouchée actuellement. De ce fait, les stocks grossissent.

Bien qu'il ne s'agisse pas de déchets verts, les matériaux broyés, humides, peuvent fermenter et s'enflammer.

Cette situation n'est pas exclusive au site de Francin puisque deux autres incendies se sont déclarés récemment en Savoie sur des sites gérés par d'autres sociétés.

Cela dénote un réel problème de filière.

L'INTERVENTION DES POMPIERS

D'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés par les pompiers pour venir à bout de l'incendie : une trentaine d'hommes, des moyens de pompage, des engins pour séparer les tas de matériaux et lutter contre l'incendie, pendant un dizaine de jours.

Il convient de saluer le courage de ces hommes pour leur intervention dans des conditions particulièrement difficiles de chaleur et d'atmosphère polluée.

RÉACTIONS DE LA POPULATION

La répétition régulière de ce type d'épisodes, malgré les mesures prises par le gestionnaire du site (détecteurs, caméras...), conduisent les habitants de Ste Hélène du Lac et de La Chavanne mais également des représentants d'Alpespace, à exprimer leur légitime inquiétude.

POLLUTION DE L'AIR ?

La nature des matériaux en cause ne manque pas d'inquiéter. Quels produits chimiques les panneaux agglomérés, les meubles contiennent-ils ? Leur combustion à l'air libre, dans de mauvaises conditions sont une source de pollution même si les communiqués officiels sont rassurants.

La commune de Ste Hélène, ainsi que la partie ouest de La Chavanne sont situées sous les vents dominants et ont été copieusement "arrosées".

De nombreuses personnes se plaignent d'avoir été incommodées par des fumées acres et irritantes. Comment créer son logement lorsque l'air extérieur est irrespirable ?

LA PROBLÉMATIQUE

L'arrêté préfectoral d'autorisation du site limite la quantité des stocks ; pourtant, cette règle n'est pas respectée. Le gestionnaire explique, comme cela a été dit précédemment, qu'il est contraint par les engagements pris auprès des collectivités avec lesquelles un marché a été passé.

Ainsi la filière de recyclage, initiée par la Loi sur l'Environnement, organise la collecte de façon plutôt vertueuse par le biais des déchetteries mais laisse le soin aux gestionnaires de centres de faire leur affaire de l'élimination.

Les collectivités territoriales (en général) se chargent donc de la collecte et de l'évacuation en centre de traitement, par le biais de la sous-traitance à des sociétés privées, mais ne se préoccupent pas du devenir de leurs déchets ; celui-ci est soumis aux lois du marché. Il y a là un problème manifeste.

En outre, comment les citoyens peuvent-ils comprendre qu'on les empêche de brûler leurs feuilles mortes alors que des brasiers infiniment plus importants et polluants ne sont pas maîtrisés dans le processus légal.

A noter que la filière de compostage des déchets verts connaît les mêmes difficultés de saturation des stocks, les modes de fonctionnement étant les mêmes que pour le bois récupéré. **La population doit ainsi supporter à longueur d'année les odeurs insupportables** de la décomposition de végétaux en trop grande quantité en un même lieu.

LES PISTES DE SOLUTIONS :

- Rendre cohérentes et stables dans le temps les capacités de collecte et d'élimination des centres de traitement.
- Limiter la taille de ces sites en augmentant leur nombre. Il n'est pas normal que le site de Francin accueille des déchets de Haute Savoie.

A terme et au plus vite, il serait souhaitable que chaque communauté de communes (ou groupement de communautés de communes) gère intégralement la filière (collecte, traitement, réutilisation). Cela permettrait à la fois de responsabiliser chacun, de limiter le coût et l'impact environnemental des transports, et de faciliter l'émergence d'une réutilisation locale (chaufferie) si le recyclage dans la filière bois n'est pas possible.

- Mettre en œuvre des solutions techniques permettant d'éviter la fermentation (aires couvertes, récupération des biogaz pour les déchets fermentescibles...), etc
- Sans oublier la responsabilité de chacun d'entre nous pour aller vers une limitation de sa consommation de matériel et mobilier jetables.

Les solutions ne sont pas du seul côté du gestionnaire du site, elles concernent également les décideurs institutionnels. Cela a un coût, certes, mais est-ce négociable quand la santé des populations est en cause ?

Tel est le point de vue porté par la mairie sur ce dossier. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de son évolution.



Vue d'Alpespace



Vue de la Chapelle Blanche



Vue du Fort de Montmélian (une semaine après le début de l'incendie)

La Vogue



Fête du village Dimanche 20 août 2017

Comme chaque année, la « vogue » a eu lieu le premier dimanche suivant la Sainte Hélène, le 18 août. En fin de matinée, Mme le Maire et le conseil municipal ont ouvert les festivités en accueillant les habitants et les élus des communes voisines autour d'un vin d'honneur.

Les associations de la commune se sont mobilisées pour animer avec succès les différents stands: jeux pour les enfants « Pour les mômes », ping-pong « Tennis de table », petit train du Grésivaudan « Les Fous du Lac », crêpes et buvette « Coccinelle et graine d'ortie ». Les traditionnels et savoureux « diots-polente », préparés par « Les Pêcheurs », ont remporté un vif succès. Ce ne sont pas moins de 400 repas qui ont été servis entre le midi et le soir. Un trampoline et un château gonflable étaient également présents pour le plus grand plaisir des enfants.

La journée s'est terminée par le feu d'artifice offert par la municipalité suivi d'un grand bal. Bravo à toutes celles et tous ceux qui se sont investis dans l'organisation de cette journée qui reste un des temps forts de rencontre et de convivialité au sein de la commune.



4 AOÛT 2017



Le Granier

La Vallée de l'Isère et St Hélène du Lac vue de l'Aiguille du Goûter

Ste-Hélène du Lac et Le Mont Blanc...

Photos d'Emmanuel COUX, conseiller municipal, passionné de montagne.

Depuis son habitation, il photographie le Mont-Blanc et de là-haut, le 4 août 2017, il a photographié Ste Hélène du Lac...

Le Mont Blanc vu de Ste Hélène du Lac. Distant de 77 kilomètres de la commune, il culmine à 4810 mètres d'altitude. Il est constitué d'un sommet rocheux à 4792 m et d'une épaisseur de 15 à 23 mètres de neige et de glace. Il demeure accessible à partir de St Gervais les Bains, avec un équipement d'alpiniste et un entraînement adapté.



L'arête sommitale



Troupe de Théâtre Les Fous du Lac



En 21 ans, Les Fous du Lac ont mis en scène 25 comédies tout public, jouées à Ste Hélène du Lac et dans des villages voisins. Recréant un décor à chaque nouvelle pièce, passant par la réalisation de costumes et parfois l'écriture des pièces, acteurs et bénévoles réalisent tout ensemble.

Chaque mercredi soir, de janvier à septembre, dans la Salle du Lac mise gracieusement à sa disposition par la mairie, la troupe répète, unie dans la bonne humeur et le travail partagé, recherchant la qualité, voulant donner le meilleur au public qui viendra... A l'automne, Les Fous du Lac sont prêts pour une nouvelle saison et le plaisir de monter sur scène peut venir rivaliser avec le trac ! Subventionnée par la commune, la troupe participe à la vie du village: journée éco-citoyenne, vogue et Téléthon (annulé cette année 2017).

Elle peut accueillir de nouveaux acteurs.

* Alors, n'hésitez pas, si vous avez envie de faire du théâtre : contactez le 06 10 87 14 29.

L'adhésion est gratuite – Un engagement est demandé, celui du respect de la charte de vie de la troupe: présence régulière, apprentissage du texte, participation à la bonne ambiance, implication de chacun pour les représentations (montage, démontage du décor, rangement matériel ...)

Saison 2017-2018 :

« **Le Secret** » : écrite par Evelyne, cette pièce est jouée par Caroline, Cosette, Mélanie et Véronique, dans un magnifique décor imaginé par Aimé.

Contacts

Président :
CHAMPIOT-BAYARD Aimé 06 10 87 14 29
e mail : aime.champiot-bayard@orange.fr
lesfousdulac73@gmail.com
481, rue de La Croisette 73800 STE-HELENE-DU-LAC

Association Pour les mômes



L'association "Pour les mômes" est une association de loi 1901 à but non lucrative qui regroupe les parents d'élèves du RPI de Laissaud, Les Mollettes et Sainte-Hélène-du-Lac.

Son but est de collecter des fonds pour financer une partie des projets scolaires des trois écoles, en organisant des manifestations au cours de l'année.

Nos actions :

- Les transports scolaires lors des sorties organisées par les trois écoles du RPI,
- Une participation au coût des sorties elles-mêmes.

Au-delà de cette participation financière, l'association permet à nos enfants de se retrouver en dehors du cadre scolaire lors des diverses manifestations qui nourrissent la vie sociale de nos (petites) communes et permettent aux enfants de découvrir le monde associatif.

Nos manifestations prévues pour 2017

Nous organisons environ un événement par mois au cours de l'année scolaire :

- Journée jeux de société en octobre,
- Une vente d'andouillettes et bugnes le 11 novembre en partenariat avec le restaurant « La Campagnarde »,
- Une vente de buches pour Noël, en partenariat avec le « Restaurant du Lac » de Ste Hélène du Lac,
- Une soirée cinéma en janvier,
- Une vente de Brioches en porte à porte en mars,
- Une tombola au printemps,
- Une course parent-enfant associée à la fête de fin d'année en fin d'année scolaire,
- Participation à la fête de Laissaud en juillet,
- Participation à la Vogue de Ste Hélène du lac en août,

Contacts

Présidente :
BACON Christine
e mail : rpi.pourlesmomes@gmail.com

Association des Aînés de Ste-Hélène-du-lac



La première (Samedi 15 juillet déjeuner croisière sur le lac de Monteynard) la deuxième (Dimanche 6 août repas jambon de l'ADA).

Cette année, notre association fêtera son 25e anniversaire. Elle a été créée sous l'initiative de Mr Julien Pachoud et de Mr Lucien Battard.

Elle se compose de 66 adhérents gérés par un conseil d'administration de 9 membres présidé actuellement par Mr J.Claude Genevois.

Ses activités hebdomadaires :

Lundi après-midi : initiation à l'informatique.
Mercredi après-midi : pétanque à Montmélian (période hiver). Jeudi après-midi : jeux de cartes et pétanque.
Vendredi après-midi : chants.
Excepté le mercredi, toutes ces activités se font aux gîtes.
Des journées pique-nique, sorties en car, tirage des rois, repas de fin d'année sont au programme.

Nous organisons également 1 loto (février)
1 repas dansant (septembre).

Toutes personnes qui désirent nous rejoindre seront les bienvenues.

Contacts

Président :
Jean-Claude GENEVOIS
Tél : 04 79 65 25 06
Secrétaire :
Marcelle COTTET
Tél : 04 79 84 07 57

Coccinelle et graine d'ortie



Créée en 2010, l'association regroupe des amis de la nature. Elle a pour but la sensibilisation à la protection de la nature et de l'environnement, la mise en commun des connaissances botaniques, mycologiques et du jardinage bio, la vulgarisation de tous ces sujets afin de rendre possible la modification des comportements.

Décembre

à février : Atelier vannerie
4 mars : Participation à la journée éco citoyenne
25 mars : Traditionnelle soirée « Soupe à l'ail des ours » avec la participation de Joël Jacquet qui a fait partager sa passion pour un retour à un jardin naturel

29 avril : Echange de plantes
27 juillet : Sortie en car, départ du Châtelard (Suisse) avec le funiculaire suivi du train panoramique jusqu'au barrage d'Emosson

20 août : Vogue de Sainte Hélène : pesée du panier de légumes, crêpes, buvette

28 octobre : Echange de plantes

Contacts

Président :
MOTTET Gérard 04 79 84 12 20 ou 06 70 43 28 20
e mail : gerardmottet@yahoo.fr
253 rue de Péguet
73800 STE-HELENE-DU-LAC

Tennis de Table (T.T.S.H.)



Pour cette nouvelle saison, l'association affiliée à la fédération française de tennis de table, accueille 17 joueurs et joueuses des communes de Ste Hélène du lac et des communes environnantes (des Mollettes, de Planaise, de la Chavanne, de St Pierre de Soucy...).

Les entrainements ont lieu tous les mardis soirs à la salle polyvalente de 20h à 22h. Un entraîneur intervient une semaine sur deux afin de faire progresser tous ses membres motivés dans une ambiance conviviale assurée !

Possibilité d'inscrire de nouveaux joueurs (tous niveaux acceptés !!!) en cours d'année, n'hésitez pas à vous laisser tenter (2 séances d'essai gratuites avec prêt de raquettes) !

L'année écoulée a été riche en belles rencontres avec d'autres clubs (la Ravoire, Arvillard) et en animations (vogues de la commune, soirée pétanque en juin, soirée «portes ouvertes»).

Au plaisir de vous rencontrer !

Contacts

Présidente :
BELLOLI Fabienne 07 69 85 98 62
JONGMANS Denis 04 79 84 01 98
MOUNIER - POULAT Marc 04 79 28 03 89

Amicale des pêcheurs de Ste-Hélène-du-lac



Un petit mot de notre AAPPMA pour l'année 2017, une bonne année pour notre association étant donné le nombre croissant de nos ventes de carte de pêche pour l'AAPPMA de Sainte Hélène du lac. Nos festivités comme les repas préparés par nos soins pour la fête patronale ont connu un franc succès, tout comme notre nouveau challenge float-tube du mois de juin (voir photo) qui a attiré un grand nombre de participants et de visiteurs qui ont pu se restaurer autour d'une paella géante et d'une buvette conviviale. De plus en plus de petites têtes blondes ont participé à la journée Découverte Pêche qui s'est déroulée sur les rives de notre lac avec des guides de pêche professionnels, un atelier de montage de lignes et un autre de montage de mouches tenu par Monsieur Feschet. Je remercie tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de ces manifestations. Cette journée Découverte sera rééditée courant juin 2018. Cette année 2017 restera donc un bon cru pour nous avec cependant une ombre au tableau, la disparition de notre ami et membre, Monsieur José Gérard. Son savoir de la pêche de notre lac comme le bleu azur de son regard nous manquera.

En attendant vous voir sur les rives du lac ou des ruisseaux de notre commune, je vous souhaite une très bonne année 2018.

Contacts

Président :
PICCO Thierry 06 86 49 57 52
e mail : thierry.picco@univ-grenoble-alpes.fr
92 rue Pogniant 73800 STE-HELENE-DU-LAC

Lac'Anim



L'association a pour but de proposer à ses adhérents des sorties culturelles et/ou touristiques sous forme de spectacle ou de séjour en France ou à l'étranger, des randonnées pédestres hebdomadaires ou en séjours. Elle organise également différentes activités locales en direction des enfants de l'école de Ste Hélène du Lac, des adhérents ou du public extérieur.

Nos manifestations 2017

- Janvier :** soirée cinéma à l'ancienne
- Février :** une soirée animée Celtique qui a réuni les participants autour d'un repas concocté par les membres.
- Mai :** 9^{ème} édition de la balade gourmande permettant de faire découvrir les sentiers de notre commune tout en profitant de pauses repas. Pour garder le côté convivial qui fait le succès de la manifestation le nombre de places est limité à 450, cette année encore nous avons dû refuser des inscriptions.
- Juin :** première édition d'un vide dressing. A la fin du mois, nous avons offert pour la cinquième année, une balade gourmande aux enfants scolarisés à Ste Hélène.
- Octobre :** Deuxième édition d'une bourse réservée à la vente d'objets, vêtements, jouets concernant le monde de l'enfant.
- Novembre :** Cinquième édition du quiz géant avec l'utilisation de « zapettes » et la possibilité de jouer en petit groupe. Un excellent moment de convivialité pour tester ses connaissances sans esprit de compétition.

Afin que le coût pour les participants à nos manifestations soit accessible à tous, les membres de l'association s'investissent pour préparer goûter et repas permettant ainsi de proposer un prix d'inscription le plus bas possible.

Retrouvez toutes les activités de l'association sur le site internet www.lacanim.fr.

Contacts

Présidente :
DONZEL Ginette 06 46 09 52 88
e mail : contact@lacanim.fr
240, rue de La Croisette 73800 STE-HELENE-DU-LAC

Evlilo Logoss Découverte

L'association organise de diverses manifestations, dont des journées au marché de Turin en Italie, pour récolter des fonds pour les malades de la Sclérose en plaques, la prochaine manifestation est une vente de boudin, pain, compote de pomme et diot cuit façon alambic, le dimanche 11 février 2018. Pour les autres dates tous les habitants en sont informés dans leur boîte aux lettres.

Contacts

Président :
GORRAND Stéphane 04 79 65 20 99
e mail : stephane.gorrand@orange.fr
6 81 rue Pichat
73800 STE-HELENE-DU-LAC

"Chaque citoyen peut, et je dirais doit, contribuer à cette œuvre de sauvegarde de l'humanité et de la nature, soignant, pansant, animant un fragment de la terre commune pour son bien-être propre et par conséquent celui de la communauté terrestre. Tout ce que nous faisons à la terre de bien ou de mal, c'est par conséquent à nous que nous le faisons."

Pierre RABHI

Cette petite merveille de la nature a attiré bien des regards à l'entrée du hameau de la Gare.

+ d'informations sur les associations :
www.sainteheledulac.com



100% CONNECTÉ

Notre site internet est maintenant 100 % mobile, 100 % accessible sur smartphone, tablettes... Retrouvez 24/7 toutes les informations sur notre commune : www.sainteheledulac.com



La restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie

Au cours des années 2015/2016, la réalisation de grands chantiers de confortement des digues de l'Isère a permis de sécuriser les secteurs les plus fragilisés. Nous concernant directement, le tronçon de digues bordant la zone Alpes Espace a été renforcé en 2016.

Afin de pérenniser ces travaux, un ambitieux projet de restauration du lit de l'Isère a été élaboré et mis en œuvre à partir de 2016. Les travaux consistent à araser les atterrissements (bancs de sable envahis par une végétation arbustive) et exporter les limons hors du lit de la rivière pour retrouver les bancs de galets qui sont des milieux favorables au développement d'une végétation typique des rivières alpines. En effet, il est rare aujourd'hui que l'Isère dispose d'un débit suffisant pour submerger et remettre en mouvement les sédiments accumulés (faible enneigement, sécheresse, ouvrages hydroélectriques). La végétation a donc largement le temps de se développer sur les dépôts de limon et elle parvient à les protéger de toute érosion même lors de fortes crues.

Le développement des atterrissements est préjudiciable tant pour la qualité des milieux (banalisation des habitats aquatiques) que pour la sécurité publique (aggravation des risques d'inondation). Ces îlots végétalisés réduisent la capacité du lit endigué (rétrécissement), augmentant les risques d'embâcles et d'affaiblissement des digues.

Les travaux se déroulent en trois étapes :

Etape 1 : déboisement des atterrissements

Les plantes protégées et les terriers de castors sont repérés et balisés pour éviter leur destruction. Le bois coupé est ensuite valorisé.

Etape 2 : terrassement et export des limons constituant les atterrissements.

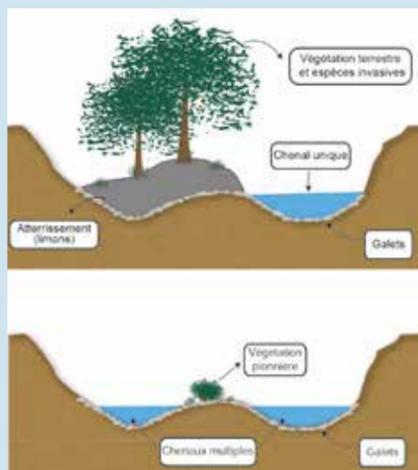
Des pelles mécaniques déblaient et chargent les limons dans des camions pour transport et mise en dépôt dans les carrières de La Chambre et Laissaud.

Etape 3 : remodelage des bancs de galets réouverture des bras secondaires

Objectifs : assurer une submersion régulière des bancs de galets restaurés pour ralentir la reprise de la végétation ; supprimer les formes susceptibles de créer des dépôts de limons massifs en générant des « zones d'eau morte » ; garantir un état après travaux satisfaisant notamment au regard des enjeux piscicoles.

La suite :

Après les travaux de restauration réalisés sur le secteur de Montmélian/Arbin en 2016, une seconde phase de chantier a débuté en août 2017. Les secteurs concernés vont du pont de Coise au pont de Grésy.



SIBRECSA

La première benne dédiée au mobilier domestique bientôt mise en place, suite au contrat territorial de collecte du mobilier signé avec Éco-Mobilier

Le recyclage ne concerne pas seulement la collecte sélective. Le mobilier a aussi le droit à une seconde vie. C'est dans cette démarche qu'est né Eco-mobilier, l'éco-organisme dédié à la collecte, au tri et au recyclage ou à la réutilisation des déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs de meubles, Éco-mobilier a pour objectif, grâce à l'éco-participation mise en place sur chaque vente de mobilier, d'atteindre 80% de valorisation à l'horizon de 2017.

Après l'étude des différentes déchèteries et des potentialités d'accueil, il a été décidé la mise en place de la première benne dédiée sur la déchèterie de FRANCIN courant 2018.

Les déchets, ainsi récupérés dans cette benne, seront ensuite recyclés. Quand on sait qu'en France, chaque personne jette en moyenne 20 kilos de meubles usagés par an soit un total de 1,3 million de tonnes, l'intérêt social et environnemental est plus qu'évident.

Toutes les déchèteries du SIBRECSA sont concernées, vous pouvez également y déposer vos meubles usagés.

En chiffre :

Éco-mobilier a collecté près de 125 000 tonnes de mobilier usagé, grâce à :

- 1 700 points de collecte équipés d'une benne dédiée au mobilier
- Près de 300 plateformes de l'économie sociale et solidaire accueillent le mobilier qui peut être réutilisé ;
- 169 centres qui collectent, trient et valorisent le mobilier usagé.

Pour plus d'informations, rendez-vous le site du SIBRECSA www.sibreca.fr ou sur celui d'Éco-mobilier www.eco-mobilier.fr.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

➤ Permis et carte grise à portée de « clic » Depuis le début de l'année 2017, l'Etat modernise les démarches liées aux titres réglementaires que sont : la carte d'identité, le passeport, Désormais, ce sont les cartes grises et les permis de conduire qui seront délivrés par voie dématérialisée.

Pour toute information : www.service-public.fr

DON DU SANG 2018

Amicale des donneurs de sang benevole du canton de Montmélian

Serge ETALLAZ, président de l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Montmélian et toute son équipe vous attendent nombreux pour partager un moment convivial et solidaire !

➤ Cette année encore, Montmélian a été une commune d'accueil pour le don de sang. C'est pas moins de 467 poches de sang prélevées et 35 nouveaux donneurs présentés sur les différentes collectes de sang organisées au cours de l'année 2017.

➤ Pour rappel, 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour (dont 1 400 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes) pour soigner 1 million de patients !.

➤ Aujourd'hui, il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain, le don de sang est donc indispensable.

Les conditions pour donner son sang :

- Être âgé de 18 à 70 ans et peser au moins 50 kg
- Ne pas venir à jeun pour donner son sang
- Se munir d'une pièce d'identité pour le premier don
- Tous les groupes sanguins sont recherchés

RESTONS MOBILISÉS, LE DON DE SANG SAUVE DES VIES!

5 COLLECTES DE SANG SONT DÉJÀ PROGRAMMÉES POUR L'ANNÉE 2018 À L'ESPACE FRANÇOIS MITTERRAND À MONTMÉLIAN DE 16H00 À 20H00 :

COLLECTES 2018

LES VENDREDIS :
23 février - 26 mai - 6 juillet
14 septembre - 9 décembre

A titre exceptionnel rendez vous le vendredi 4 mai 2018 à la salle polyvalente de Francin de 16h à 20h

N'oubliez pas de consulter notre site internet : www.donusangmontmelian.fr

10 000 DONS DE SANG SONT NÉCESSAIRES CHAQUE JOUR EN FRANCE, DONT 1 400 POUR LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES !

Cette page a pour objet de rappeler et d'actualiser quelques règles de vie quotidienne

URBANISME

Tout projet de construction, de rénovation ou de modification de façades doit faire l'objet d'une autorisation préalable, y compris pour les piscines, clôtures, rénovation de toits, etc.

La procédure de demande d'autorisation varie en fonction de la nature du projet et de son importance : permis d'aménager, permis de construire, permis de construire modificatif, déclaration préalable, certificat d'urbanisme.

Le projet doit respecter le Plan Local d'Urbanisme, document de référence à l'échelle communale. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol et les conditions d'aménagement.

Le demandeur ou pétitionnaire effectue sa demande en utilisant les imprimés règlementaires CERFA et fournit la liste des pièces (plans, photos, insertions paysagères, etc...) précisée dans l'imprimé. C'est un principe déclaratif engageant la pleine responsabilité du demandeur pour les documents et les informations fournis.

Ce dossier est déposé en Mairie contre récépissé. Il est transmis, pour instruction au service compétent de la Communauté de Communes (depuis juillet 2015). Le Maire émet un avis sur la desserte du projet par les réseaux, la voirie, l'intégration architecturale, la sécurité publique, etc. Les différents gestionnaires concernés (ERDF, Syndicat des Eaux, TDL, SNCF, Pompiers, Commission d'accessibilité, etc) sont consultés en tant que de besoin.

La décision prend la forme d'un arrêté d'autorisation, avec de possibles prescriptions, ou de refus. L'arrêté est affiché en mairie. Les autorisations d'urbanisme sont exécutoires dès notification au demandeur. Une copie est transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

Le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu d'afficher les références de son autorisation sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, sur un panneau visible de la voie publique.

En fin de travaux, le demandeur fait parvenir en mairie sa déclaration d'achèvement des travaux (DACT). Une visite de conformité est alors effectuée par la commission municipale d'urbanisme.

Vous trouverez tous les renseignements utiles, selon votre cas, sur le site officiel de l'administration française <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>. Le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour vous apporter les compléments éventuellement nécessaires.



LIMITATION DE VITESSE

Le panneau d'entrée d'agglomération limite automatiquement la vitesse à 50km/h.

En présence de ralentisseurs sur la chaussée, elle est en général réduite à 30 km/h.

Le non respect de ces limitations constitue un manquement dont les conséquences sont dommageables pour la collectivité.

Cela peut provoquer des accidents, tels ceux survenus récemment dans la traversée du hameau de La Gare mais cela conduit également à des aménagements coûteux, réclamés par les riverains, pour tenter de freiner ces excès dangereux. Ceux-ci sont souvent le fait de quelques individus mais l'ensemble de la collectivité paye.

Ils pourraient être évités en faisant preuve d'un peu plus de civisme ou tout simplement en partant un peu plus tôt pour ne pas avoir à rattraper le temps perdu sur la route. Ce conseil s'adresse à nous tous, habitants de la commune, mais également par delà ses limites, à ceux ou celles qui empruntent nos routes pour amener les enfants à l'école ainsi qu'aux usagers de la RD923, dans la traversée de La Gare.

NUISANCES SONORES

A-t-on le droit de faire du bruit dans la journée ? Contrairement à une idée reçue, NON.

En journée, de 7h à 22h, il y a «tapage diurne» dès que le bruit «excède les inconvénients normaux de voisinage» ou qu'il résulte d'un «manque de précautions».

Tout comme le tapage nocturne, le contrevenant encourt, en journée, une amende de 3ème classe en cas de constat par les forces de l'ordre, soit jusqu'à 450 euros.

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises telles que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) sont soumis à réglementation.

Pour le département de la Savoie l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 relatif aux bruits de voisinage n'autorise l'utilisation des appareils à moteur thermique qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

CHIENS ERRANTS

Règles applicables aux chiens errants ou en état de divagation.

On parle de divagation du chien pour désigner un chien errant, laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître, ce qui reste interdit en France. Tout chien errant peut ainsi être capturé par les services de fourrière et son maître passible d'une amende. Le maître d'un chien se doit en effet de connaître la loi sur la divagation du chien et la respecter.

N'oubliez pas qu'un maître engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien. Si en votre absence, votre chien attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable.

ELAGAGE

C'est au propriétaire et ou au locataire de couper les branches qui dépassent sur la voie publique. Celles-ci peuvent gêner les piétons mais aussi masquer les panneaux de signalisation.

Sur ces fondements, la municipalité peut mettre en demeure le propriétaire ou locataire d'effectuer ces travaux. Si rien n'est fait, l'élagage est effectué par les services de la commune aux frais du propriétaire ou locataire.

74 euros de l'heure pour l'élagage de haies
57 euros de l'heure pour la coupe de branches d'arbres ou abattage d'arbres avec bois stocké sur l'accotement.
Si une location nacelle est nécessaire, celle-ci sera refacturée (environ 350 euros par jour).

BRULAGE DE DECHETS :

Le brûlage à l'air libre de végétaux et, a fortiori, de plastiques ou d'emballages, constitue une source importante d'émissions de particules polluantes cancérigènes. **Cette pratique est interdite par la Loi** (Arrêté préfectoral de 1986, circulaire du 18/11/2011).

Le sujet est particulièrement sensible dans notre secteur de fond de vallée où la pollution peut stagner durant les périodes anticycloniques et menacer la santé des habitants. Il est recommandé de composter les déchets verts ou de les acheminer à la déchetterie.

Le recyclage des emballages, bois traités, plastiques divers... s'effectue soit dans les containers prévus à cet effet soit à la déchetterie (cf brochures SIBRESCA).



Infos pratiques

DÉCHETS MÉNAGERS

- Collecte des ordures ménagères : Tous les lundis en début de matinée, y compris les jours fériés.
- Tri sélectif : Trois sites complets à : - la salle polyvalente - au croisement de la route des Quatre chemins et Pichat (vers les lagunages) - route adjutant Constant CHENE (parking de la Gare) Un site partiel, rue Touvet.

Horaires de la déchetterie de Francin :

- Lieu-dit ile Besson (accès giratoire des pompiers à Montmélian)
tél : 04 79 36 41 06
- Lundi, Mardi, Mercredi, vendredi : de 14 h à 18 h (19 h l'été)
 - Jeudi : De 8 h à 12 h
 - Samedi : De 8 h à 12 h + de 14 h à 18 h (19 h l'été)

Horaires de la déchetterie de Pontcharra :

- Impasse Denis Papin - tél : 04 76 97 19 52
- Lundi : de 8 h à 12 h + de 14 h à 18 h (19 h l'été)
 - Mardi : de 14 h à 18 h (19 h l'été)
 - Mercredi : de 8 h à 12 h + de 14 h à 18 h (19 h l'été)
 - Jeudi : de 14 h à 18 h (19 h l'été)
 - vendredi : de 8 h à 12 h + de 14 h à 18 h (19 h l'été)
 - Samedi : de 8 h à 12 h + de 14 h à 18 h (19 h l'été)

NUMÉROS UTILES

- Urgences
 - Pompiers 18
 - SAMU - Urgences médicales : 15
 - Appel d'urgence Européen : 112
 - Centre hospitalier de Chambéry : 04 79 96 50 50
 - Centre anti-poison de Lyon 04 72 11 69 11
 - Gendarmerie Montmélian : 04 79 84 21 25 (après 19 h : 17)
 - Assistance sociale : 04 79 44 23 30 (Le Comte Rouge, Av de Savoie à Montmélian)
 - EDF Urgences-sécurité : 09 72 67 50 73
 - SOS Avocats : 06 73 55 79 06

➤ Ecoles

- Ecole de Laissaud tel : 04 79 28 91 05
Directrice Mme MANDROUX
- Cantine-garderie de Laissaud : 06 85 34 69 96
Mme TEDESCO
- Ecole de Les Mollettes tel : 04 79 28 90 59
Directrice Mme BOISSIERE
- Cantine-garderie de Les Mollettes : 06 64 54 27 08
Mme COMPAGNO
- Ecole de Ste-Hélène du Lac tel : 04 79 84 27 64
Directrice Mme AUBRY
- Cantine-garderie de Ste-Hélène du Lac :
cantinegarderie@sainte-helenedulac.com

➤ Administrations diverses

- Trésorerie-perception : 04 79 84 06 86
- La Poste : 04 79 84 08 40
- Pôle Emploi : 39 49
- Communauté de communes Cœur de Savoie : 04 79 84 36 27
- Territoire de Développement Local : 04 79 84 35 10
- A.D.M.R. : 04 79 84 44 01 (rue Dr Veyrat à Montmélian)

SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

- Adresse postale : 1 Place de la mairie 73800 STE HELENE DU LAC
Tél : 04 79 84 22 75 - Fax : 04 79 84 44 20
Courriel : mairie@sainte-helenedulac.com
- Horaires d'ouverture du secrétariat au public
Secrétaires : Mmes CARRET Nathalie et BERTHET RAMBAUD Annick
 - Mardi de 17 h à 19 h
 - Mercredi 14 h à 17 h
 - Vendredi de 16 h à 18 h
- Entretien avec le maire, ou un adjoint sur RDV à solliciter auprès du secrétariat

Inscriptions sur les listes électorales :

- Les jeunes sont inscrits d'office sur les listes électorales au moment de leur majorité. Sont concernées par cette inscription d'office les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars de l'année en cours, date d'entrée en vigueur des listes électorales, et le 28 (ou 29) février de l'année suivante, date de clôture de la révision des listes. Si vous êtes dans ce cas, il est préférable de vous renseigner auprès de la mairie, pour vérifier que l'inscription a été effectuée

Recensement militaire et JAPD :

- Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans. Se présenter en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile. !! Attention, l'attestation de recensement est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics. Après le recensement, chaque jeune recevra une convocation à la journée d'appel pour la préparation à la défense (JAPD), en général avant son 18^e anniversaire.

OURS

Directrice de publication : Sylvie Schneider
Rédacteur en chef : Jean-Louis Berthet
Rédaction : Conseil municipal de Sainte-Hélène-du-Lac
Illustrations et photos : Mairie de Sainte-Hélène-du-Lac - Alpespace - Agnès BERNES, Georges COTTET, correspondants Dauphiné Libéré
Conception et mise en page : Studio Signé Blquette à Alpespace - www.signebquette.com
Tirage : 450 exemplaires
Imprimé sur du papier recyclé certifié PEFC, issu de forêts gérées durablement



La MAIRIE... ...un peu d'histoire

De 1792 à 1814 : Révolution française, Première République, Consulat, Premier Empire

Les maires (ou agents municipaux) sont élus au suffrage direct pour 2 ans et rééligibles par les citoyens actifs de la commune, contribuables payant une contribution au moins égale à 3 journées de travail dans la commune. Sont éligibles ceux qui paient un impôt au moins équivalent à dix journées de travail.

La constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) revient sur l'élection du maire, les maires sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants,

Avec la loi municipale du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), l'appellation de maire remplace celle d'agent municipal.

À compter du 2 pluviôse an IX (22 janvier 1801) le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsqu'il le juge utile.

De 1714 à 1860 : La Savoie revient dans le royaume de Piémont Sardaigne

Les paroisses sont administrées par un syndic, souvent des notables. Ils sont désignés par l'intendant de la province ou les conseillers, nommé par le roi.

Vers le XIXe siècle, il peut être élu. La durée de son mandat est de trois ans, renouvelable.

Il est assisté par un vice-syndic, nommé par l'intendant général de la province, sur proposition du syndic, ainsi que des conseillers communaux. Leur nombre varie selon la taille de la commune. Le syndic et ses conseillers prêtent un serment de fidélité à Sa Majesté le roi et ainsi qu'à Dieu lors d'une cérémonie officielle se déroulant dans l'église paroissiale.

De 1860 à 1871 : Second Empire

Les maires sont nommés par le préfet, pour les communes de moins de 3 000 habitants et pour 5 ans

De 1871 à aujourd'hui

Les maires sont élus par le conseil municipal.

C'est le 5 avril 1884 qu'une loi sur l'organisation municipale est promulguée ; elle établit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune. La loi du 10 avril 1929 porte de quatre à six ans la durée du mandat des conseillers municipaux, et donc des maires. Sous Vichy, pas de changement pour les maires des communes de moins de 2000 habitants le maire est élu par le conseil municipal. Les réunions municipales (lorsqu'il y en avait) se faisaient au domicile même du syndic ou du maire.

La création de la mairie de Sainte Hélène est liée à la création de l'école. Une patente royale de Charles Félix datée du 23 juillet 1822 oblige les communes à créer des écoles, mais celles-ci sont complètement à la charge de la commune,

A Sainte Hélène, c'est seulement à partir de 1846 que des chambres d'école sont louées chez l'habitant au chef-Lieu, au début une pour les garçons, ensuite une autre pour les filles. La mairie, le conseil municipal, faute d'autre local se tiennent dans la chambre école des garçons.

Le 22 mai 1956 une lettre de l'intendant général, adressée au syndic va de nouveau mettre la commune devant un impératif : la construction d'une maison d'école et salle consulaire.

En mars 1861 une longue délibération décrit la détresse financière pitoyable dans laquelle se trouve la commune :

- l'église paroissiale construite à grand frais en 1821 est dans un état de ruine suite à des vices de construction, il y a même à craindre que la voute s'écroule.

- la cloche a fondu dans l'incendie du clocher.

- la commune doit faire face au paiement de l'impôt écrasant du diguement de l'Isère

(une des plus imposées de la Combe De Savoie)

Malgré tout la création d'une école et d'une maison communale sont reconnues indispensables. Le maire est chargé de transmettre au préfet la présente délibération.

Le 3 juin 1862 le conseil délibère sur la construction de l'école, de la mairie et de l'église.

Les fonds ont été en partie rassemblés grâce aux subventions accordées par le préfet

auxquelles s'ajoutent les autorisations d'emprunt.

Le 18 décembre 1864 un terrain de 36 ares est acheté pour la construction de la mairie/école

La construction de la mairie et des écoles est confiée à l'architecte Théodore FIVEL (1828-1894)

Les plans sont approuvés par le préfet le 28 octobre 1867

- Au rez de chaussée 2 classes : 1 de garçons (actuel bureau du maire et des adjoints), 1 de filles (actuel secrétariat). Ces classes pouvant accueillir chacune 60 élèves.

- A l'étage la salle de la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice et 1 local pour les archives. (actuellement les archives et les 2 salles de réunions)

La construction est achevée en 1869

En 1885 le bâtiment est prolongé d'une classe (actuelle salle du conseil), au-dessus l'appartement de l'instituteur (actuellement appartement de location).

En 1984 le logement de fonction étant libéré par l'unique institutrice, celui-ci est aménagé en secrétariat et bureau du maire, l'unique pièce d'origine sert de salle de réunion. La salle du conseil reste à l'étage (le mobilier table, armoire et monument aux morts ont été conservés à l'étage).

Quelques années plus tard, en 1990 la salle de classe dite « des garçons » inoccupée est transformée en salle de réunion. (actuellement bureaux du maires et des adjoints, office et coin d'attente). A partir de 2008 cette salle sert principalement pour les réunions du conseil municipal.

Le 28 juin 2013 le projet pour la transformation du bâtiment Mairie/Ecole est validé suite au départ de l'école dans de nouveaux locaux.

Samedi 24 juin 2017, la nouvelle mairie rénovée a été inaugurée (voir article page 11)